



## Guide aux contribuables pour se connecter à l'EBMS (Electronic Billing Management System)

### Logiciel de facturation électronique et connexion internet

Le logiciel et la connexion internet sont achetés par le contribuable au fournisseur de son choix.

ETAPE 01

### Document technique d'interfaçage (API)

A télécharger sur le lien: [https://www.obr.bi/images/PDF/EBMS\\_red.pdf](https://www.obr.bi/images/PDF/EBMS_red.pdf) ou à retirer au près de la commission technique chargée du système de facturation électronique.

ETAPE 02

### Adaptations du logiciel du contribuable par son fournisseur ou par l'informaticien de son choix

Les adaptations doivent se faire conformément aux spécifications techniques d'interfaçage.

ETAPE 03

### Nom d'utilisateur et mot de passe pour se connecter à l'EBMS

Ils sont données par l'OBR sur demande du contribuable en écrivant à l'email : **facturation.electronique@obr.gov.bi** ou en appelant au numéro 22 28 24 59

ETAPE 04

### Envoi des données de facturation de test à l'EBMS

Les données sont envoyées par le contribuable appuyé par son informaticien ou par son fournisseur.

ETAPE 05

# Guide aux contribuables pour se connecter à l'EBMS (Electronic Billing Management System)

**Analyse des données de test envoyées par le contribuable au serveur de test de l'OBR**

L'analyse est faite par l'équipe technique de l'OBR.

**Corrections des anomalies constatées par l'équipe technique de l'OBR**

Les corrections sont effectuées par le contribuable assisté par son informaticien ou son fournisseur.

**Envoi d'une copie de la facture pour se rassurer qu'elle est conforme au modèle exigé par l'OBR**

Cette copie est envoyée par le contribuable à l'équipe technique de l'OBR soit par Skype, WhatsApp ou autres moyens de son choix.

**Octroi d'un nouveau mot de passe et Nom d'utilisateur pour se connecter au serveur de production**

Ils sont donnés par l'équipe technique de l'OBR une fois que les tests sont concluants.

**Envoi des données réelles de la facturation au serveur de production de l'OBR**

Ces données sont envoyées par le contribuable mais son fournisseur de logiciel continue de l'assister autant qu'il est nécessaire en surveillant notamment la stabilisation du système.

**ETAPE 06**

**ETAPE 07**

**ETAPE 08**

**ETAPE 09**

**ETAPE 10**

## Bon à savoir:

- Le coût lié à l'acquisition du logiciel ou de son adaptation est à supporter par le contribuable;
- Le format de la facture électronique ainsi que les mentions y afférentes sont déterminés par le Commissaire Général : ce format est décrit dans le document technique d'interfaçage;
- Il faut noter que l'envoi de la facture n'émane pas de la volonté de l'utilisateur c'est-à-dire que c'est le système lui-même qui se charge d'envoyer la facture. Quand bien même il y aurait un problème technique, l'utilisateur garde le droit de continuer la facturation normalement et le système lui-même continue les tentatives de renvoi des factures sans même l'intervention de l'utilisateur;
- Toute facture émise doit comporter un identifiant unique dont le contenu a été décrit dans le document technique d'interfaçage (API);
- Les procédures relatives aux déclarations et paiement des impôts et taxes restent inchangées.

Pour toute autre information nécessaire, il faut s'adresser auprès de la commission technique chargée de la mise en place du système de gestion de la facturation électronique, sise Emmaüs au 3<sup>ème</sup> étage: **email [facturation.electronique@obr.gov.bi](mailto:facturation.electronique@obr.gov.bi), tél: 22 28 24 59**